



FP 10 – LES RESPONSABILITES CIVILES DANS LE SPORT

COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

DUREE

7 heures sur une journée

DATES

Nous consulter

HORAIRES :

cf. emploi du temps

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière - 13001 Marseille
Possibilité de suivre en visio-conférence.

ACCESIBILITE LOCAUX : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

COUT/TARIF

Établissement non soumis à la TVA
895 € net de taxe

ORGANISATION

Inter - Possibilité en intra (pour les tarifs : nous consulter)
Session limitée à 10 personnes

SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation, remise de : l'attestation de compétences et de fin de formation et formation validée au titre de la formation continue des avocats

Les + de la formation

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier (présentiel)
- Remise support électronique

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap

OBJECTIFS

- Identifier la nature délictuelle ou contractuelle de la responsabilité.
- Déterminer les particularismes de la responsabilité civile des sportifs, des clubs et des organisateurs sportifs.
- Comprendre l'obligation de sécurité.
- Identifier les causes d'exonération de la responsabilité civile.
- Gérer les responsabilités civiles du fait d'autrui.

PUBLIC

Avocats, juriste de clubs et de fédérations, agents sportifs, assureurs, dirigeants d'association.

PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Pas de prérequis.

PROGRAMME

I – La responsabilité des sportifs

A – La responsabilité à l'égard d'autres sportifs

- 1 – La responsabilité du fait personnel
- 2 – La responsabilité du fait des choses

B – La responsabilité à l'égard des autres tiers

- 1 – La responsabilité à l'égard de l'organisateur
- 2 – La responsabilité à l'égard des spectateurs



II – La responsabilité des organisateurs et des clubs

A – La responsabilité à l'égard des participants

- 1 – La responsabilité contractuelle
- 2 – La responsabilité délictuelle

B – La responsabilité à l'égard des spectateurs

- 1 – Spectateurs contractants
- 2 – Spectateurs non contractants



Responsable de la formation

Jean Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport

Renseignements pédagogiques

Nathalie LATIL-PENEAU
nathalie.peneau@univ-amu.fr

Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr

04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%

Taux de réussite : NC

Taux d'insertion : NC



LES RESPONSABILITES CIVILES DANS LE SPORT

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

MODALITES d'ACCES : fpc-entreprises@univ-amu.fr

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



Claude-Albéric MAETZ

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences
- Co-Directeur de l'Institut de droit des affaires
- Président de la Commission juridique de la Ligue de Football Professionnel

